

Département du Pas-de-Calais  
-----

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

Le mardi 31 mai 2022, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 25 mai 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

**ETAIENT PRESENTS :**

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, OGIEZ Gérard, SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BARRÉ Bertrand, BERROYER Béatrice, BERROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BOUVART Guy, BRAND Hervé, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLERY Véronique, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, FOUCAULT Frédéric, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DEMULIER Jérôme, LECLERCQ Jean-Luc, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOUVRY Jean-Marie, WYNNE Pierre, BRAEM Christel, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MILLE Robert, NOREL Francis, MATHISSART Frédéric, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURSEL-DERUELLE Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

**PROCURATIONS :**

DELELIS Bernard donne procuration à THELLIER David, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à DEPAEUW Didier, EDOUARD Eric donne procuration à RUS Ludivine, HENNEBELLE Dominique donne procuration à DE CARRION Alain, MANNESIEZ Danielle donne procuration à LECLERCQ Odile, BEUGIN Élodie donne procuration à BERROYER Lysiane, BLOCH Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, CLAREBOUT Marie-

Paule donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Marie-Joséphine donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DELPLACE Jean-François donne procuration à MATTON Claudette, DELPLANQUE Émilie donne procuration à DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry donne procuration à SAINT-ANDRÉ Stéphane, DOMART Sylvie donne procuration à NOREL Francis, DUMONT Gérard donne procuration à DEROUBAIX Hervé, ELAZOUZI Hakim donne procuration à GACQUERRE Olivier, FLAHAUT Jacques donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, JURCZYK Jean-François donne procuration à LAVERSIN Corinne, MAESELE Fabrice donne procuration à BERROYER Lysiane, MARCELLAK Serge donne procuration à NOREL Francis, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, MOYAERT Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, PAJOT Ludovic donne procuration à BOMMART Émilie, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, PROOT Janine donne procuration à SWITALSKI Jacques, ROBIQUET Tanguy donne procuration à BRAND Hervé, TASSEZ Thierry donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, FIGENWALD Arnaud, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Jacques, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, NEVEU Jean, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, WILLEMAND Isabelle

*Madame BOMMART Émilie est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**31 mai 2022**

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**CRÉATION DES 3 ZONES D'EXPANSION DES CRUES DE LA LAWE - PAPI LYS - APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE BEUGIN, LA COMTÉ, GOSNAY - DÉCLARATION DE PROJET SE PRONONÇANT SUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

Par délibération des 14 septembre 2005, 24 juin 2015 et 13 novembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a approuvé le programme de l'opération et l'enveloppe financière prévisionnelle relatifs à la création de 3 zones d'expansion de crue de la Lawe.

Par délibération des 15 mai 2019, 5 février 2020 et 13 octobre 2020, le Bureau Communautaire a autorisé la mise en œuvre de l'ensemble des procédures réglementaires, y compris les demandes de déclaration d'intérêt général et d'utilité publique ainsi que les mises en compatibilité des PLU de Gosnay, La Comté et Beugin.

Les dossiers réglementaires ont été déposés à la DDTM le 7 mars 2019, et l'enquête publique a eu lieu du 22 novembre au 21 décembre 2021.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été transmises à la Communauté d'Agglomération le 7 mars 2022.

A la suite de cet envoi, la Communauté d'Agglomération doit d'une part, se prononcer par le biais d'une déclaration de projet sur l'intérêt général du projet (au sens de l'article L126-1 du Code de l'Environnement), d'autre part, sur la mise en compatibilité des PLU des communes de Gosnay, La Comté et Beugin (au sens de l'article R153-14 du Code de l'Urbanisme).

**I – AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble des dossiers, assorti toutefois d'une réserve consistant à demander à la Communauté d'Agglomération d'apporter une réponse à la demande du Conseil Municipal de la commune de la Comté, celle-ci portant sur la réalisation par la Communauté d'Agglomération de travaux intermédiaires permettant la protection de la commune aux inondations par ruissellement et débordement.

Cette protection passe par la réalisation par la Communauté d'Agglomération d'ouvrages semi-structurants et d'hydraulique douce, prévus dans un programme d'actions « érosion - ruissellement » devant être dûment autorisés par arrêté préfectoral et pouvant

prétendre à des financements. Ce programme sera issu d'une étude menée par le SYMSAGEL dont les résultats doivent être rendus au printemps 2022.

Les travaux seront donc mis en œuvre dans le courant de l'année 2023.

## II – JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET

La combinaison des trois ZEC de la Lawe permettra la mise en place d'une lutte efficace contre les inondations sur le bassin de la Lawe, notamment dans les zones fortement urbanisées du bassin versant de Bruay-la-Buissière à Béthune, mais aussi sur les communes directement en aval des ouvrages (Beugin, Houdain, Ourton et Divion).

La position de ces ouvrages a été étudiée de manière à optimiser la rétention des eaux de la Lawe (et de la Biette) en différents points clés du bassin-versant.

La partie amont du bassin versant est caractérisée par des pentes de ruissellement importantes qui conduisent rapidement à concentrer les eaux non infiltrées dans les cours d'eau de fond de vallée. En plus de réduire les niveaux d'eau directement en aval des ouvrages, ces 2 ZEC permettent de protéger le bassin versant intermédiaire et le bassin versant aval de la Lawe, qui eux, sont caractérisés par une forte urbanisation et de faibles pentes conduisant à des niveaux importants des cours d'eau lors de gros événements pluvieux. La ZEC de Gosnay prend le relais des deux ZEC amont pour stocker et abaisser les eaux en aval de l'A26 jusqu'à Béthune.

En terme hydraulique et humain, les aménagements finalement proposés permettent donc de protéger les zones à enjeux.

## III – MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE GOSNAY, LA COMTE ET BEUGIN

La réalisation des travaux de la ZEC de la Comté – Beugin nécessite la modification des PLU de ces deux communes. Le règlement et la cartographie du PLU de la commune de Beugin doivent être modifiés, par l'introduction d'un secteur au sein de la Zone N appelé Nzec, permettant notamment les aménagements nécessaires à la zone d'expansion de crue, les affouillements et les exhaussements.

La cartographie du PLU de la commune de la Comté doit être modifiée en déclassant 7312 m<sup>2</sup> d'Espaces Boisés Classés, afin de permettre leur défrichage.

La réalisation des travaux de la ZEC de Gosnay nécessite la modification du PLU de Gosnay, par l'extension de la zone existante Nzec sur le règlement cartographique, afin de couvrir l'intégralité de la surface de la ZEC de Gosnay.

Suite à l'avis favorable de la Commission Cycle de l'Eau du 18 mai 2022, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la déclaration de projet au sens de l'article L126-1 du Code de l'environnement portant sur l'intérêt général du projet de création des 3 ZEC de la Lawe, ainsi que la réponse à la réserve du Commissaire Enquêteur,

- d'approuver la mise en compatibilité des PLU de Gosnay, La Comté et Beugin pour permettre la réalisation du projet de création des 3 ZEC de la Lawe. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** la déclaration de projet au sens de l'article L126-1 du Code de l'environnement portant sur l'intérêt général du projet de création des 3 ZEC de la Lawe, ainsi que la réponse à la réserve du Commissaire Enquêteur.

**APPROUVE** la mise en compatibilité des PLU de Gosnay, La Comté et Beugin pour permettre la réalisation du projet de création des 3 ZEC de la Lawe.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - **3 JUIN 2022**

Et de la publication le : - **3 JUIN 2022**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**GAQUÈRE Raymond**



**GAQUÈRE Raymond**